



Ministère de l'Industrie, des P & T et du Tourisme.

Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche

Direction Régionale de l'Industrie
et de la Recherche
MIDI-PYRENEES
Subdivision de l'Ariège
CITÉ ADMINISTRATIVE
30, Avenue du Général de Gaulle
B. P. 104
09007 FOIX CEDEX
Téléphone : 65.03.51

FOIX LE 5 MAI 1987

NOTE POUR DIV. C ET DIV. B

-:--:-

167/87
CP/MB

OBJET : P.C.B. - Société Minière d'ANGLADE

Compte rendu des dispositions arrêtées le 23/4/87 pour
les transformateurs de la S.M.A.

* *
*

Le problème des transformateurs contenant du P.C.B. a
été évoqué dès que l'avenir de l'exploitation est apparu
incertain (Nov. 85 - Fév. 86).

La solution retenue consistait en :

- agrée,
- a) vidange et destruction du P.C.B. dans un centre
 - b) cession des carcasses à un ferrailleur.

L'arrêté du 2/2/87 impose la révision du b) de la
solution retenue en février 86.

.../...

747
→ FD
qu'en pensent-ils ?
↑ y mis d'accord
avec le copiste
pages

Inventaire des transformateurs au P.C.B.

N°	V/ V'	Puiss. KVA	Sit.	Poids métal kg	Poids PCB kg	Poids Tot.	Observ.
1	3000 5000	1000	Carr. jour 1230	2475	0	2475	Vidangé par REPELEC en 85 non remis en serv. - non décontaminé
2	"	"	"	"	1750	4225	?
3	5000 380	500	Concas sage	2010	890 310	2900 110	Vidangé inac- cessible Voir schéma
4	"	"	Lave- rie	"	"	"	En cours de vidange
5	"	"	"	"	"	"	"
6	"	400	Carr. jour 1230	1770	680 300	2450 1405	"
7	"	"	"	"	"	"	En stock de- puis 3 ans Neuf
8	"	250	Etage 1430	1450	550 240	2000 1034	Vidangé-Inac- cessible Voir schéma
9	"	40	Compr. 1230	270	140	410	?
TOTAL				16240	6470	22710	

Coût de l'élimination

(suivant devis TREDI)

P.C.B. 3,90 F/kg
 Décontamination 11 F/kg
 Décont. Fûts 200 l. 200 F

.../...

Soit :

P.C.B.	3,9	x	6470	#	25 000 F
Fûts	200	x	25	#	5 000 F
Décontamination	11	x	16240	#	179 000 F
Transport					6 000 F
					<hr/>
			TOTAL	#	215 000 F

Dans la situation actuelle, du fait :

- de ses engagements notamment sur le plan social,
- des dettes en cours ou à courir,

la S.M.A. ne peut engager cette somme.

Solution retenue

- 1° - Vidange du P.C.B.
- 2° - Destruction du P.C.B. (# 35 000 F)
- 3° - Mise en dépôt des transformateurs
- 4° - Décontamination des transformateurs
 - soit par la SMA (suivant l'état de sa trésorerie)
 - soit par son éventuel repreneur.

Conditions de mise en dépôt

- Identification
Chaque matériel sera pourvu d'une plaque (genre plaque d'immatriculation) indiquant :
"matériel ayant contenu du PCB, ne doit pas être utilisé ou ferrailé avant décontamination dans un centre agréé".
- Lieu
Laverie - 1° étage (niveau tables simplex) (# 1234)
- Conditionnement du matériel
Vidanges obturées
Posé sur feuille plastique formant cuvette de rétention.
- Surveillance
Par préposé à la surveillance trimestrielle des ouvrages de protection et de sauvegarde des travaux.

Risques présentés par cette solution

- Incendie : Néant
- Pollution des eaux : Néant - Stockage hors d'eau - Matériel vidangé - Posé sur cuvette étanche
- Vol : Surveillance assurée - accès nécessite deux effractions (route d'accès - galerie 1230)

Aspect réglementaire

Arrêté du 2/2/87

Art. 8 - considère comme déchet les appareils contenant du PCB dont le détenteur n'a plus l'usage.

> l'usage
Art. 6 - impose la destruction ou le traitement des déchets contenant du PCB.

La loi du 15/7/75 sur les déchets et l'arrêté du 2/2/87 n'imposent aucun délai pour la destruction des déchets.

Au titre des articles 1382 et suivants du Code Civil, la S.M.A. est responsable des dommages causés par ses déchets.

art 3/4 décret => remise en état d'usage / art 1^{er} de la loi

L'INGÉNIEUR SUBDIVISIONNAIRE,



C. PRAT